



Lettre de démission en AR non récupérer

Par **claclebenfa**, le **14/10/2018** à **17:29**

j'ai envoyé ma lettre de démission le 1er Octobre 2018 , le recommander a était présenter le 2 Octobre 2018 à mes patrons.

Quelles sont les démarches à effectuées si le recommander mais retourner?

Sachant que je suis dans mon préavis de 1 mois depuis le 2 Octobre 2018.

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **19:20**

Bonjour,

C'est la date de première présentation à votre employeur qui fait courir le préavis.

N'hésitez pas à en parler avec l'employeur en lui rapellant qu'au dernier jour de travail il doit vous remettre:

- * bulletin de salaire
- * attestation droits de formation
- * attestation Pole-emploi
- * un avis de règlement (chèque ou virement)
- * le solde de tout compte.